

PROCÈS VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 5 MARS 2009

L'an deux mil neuf, le cinq mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de DUNGT (Haute-Savoie), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Marc ROLLIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 13

Présents : 11

Votants : 11 + 2 pouvoirs

PRÉSENTS :

M. Marc ROLLIN (mandataire de M. Bernard ALLAMAN)

M. Fred VIART, Mme Pascale MEYER, M. Jean-François HAGNIER (mandataire de M. Bruno BARTHALAIS),

M. Eric BARITHEL, Mme Elisabeth BORN-BURNOD, M. Marc CHAVANNE, Mme Véronique GESIPPE, Mme Monique MERMET, M. Francis MILLET, M. Jean PALAU

ABSENTS EXCUSES : M. Bernard ALLAMAN (a donné pouvoir à M. Marc ROLLIN), M. Bruno BARTHALAIS (a donné pouvoir à M. Jean-François HAGNIER)

Date de convocation du Conseil Municipal : le 23/02/2009

Date d'affichage de la convocation : le 23/02/2009

Le Président ayant ouvert la séance et fait appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Mme Monique MERMET est désignée pour remplir cette fonction.

**Le procès-verbal de la dernière séance
est adopté à l'unanimité.**

Monsieur le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de rajouter 3 questions à l'ordre du jour, il s'agit de « achat parcelle Michel Cadoux », « travaux route de Vignet » et « plan de financement travaux route des Viviers » Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

ATTRIBUTION DELEGATION DE SERVICE PUBLIC CONTRAT DE CONCESSION SNACK-BAR « LA PETITE FRINGALE »

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de la séance du 29 janvier 2009 il a présenté le rapport de la commission de délégation de service public du snack-bar « la Petite Fringale » présentant notamment le candidat admis à présenter une offre et l'analyse de la proposition de celui-ci.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commission a émis le désir de voir attribuer le contrat de concession à :

M. Christian PESSEY MAGNIFIQUE avec le versement d'une redevance de 18 000 €

M. Christian PESSEY MAGNIFIQUE s'engage à laisser au terme de son contrat de concession de 3 ans une desserte réfrigérée et 1 chapiteau en 2 dômes pour une valeur de 14 000 €.

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

- *APPROUVE le choix de la commission*
- *CHARGE Monsieur le Maire de signer le contrat de concession*

CHOIX D'UN BUREAU D'ETUDE POUR LA MISE EN PLACE D'UN PLAN D'ACCESSIBILITE DE LA VOIRIE ET DES ESPACES PUBLICS

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que lors de la séance du conseil municipal du 20 novembre 2008 un comité de pilotage composé d'élus et d'habitants de Duingt avait été créé pour élaborer un plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics.

Afin d'aider ce groupe de travail à élaborer le plan d'accessibilité, Monsieur le Maire présente au conseil municipal la candidature d'un bureau d'étude et de conseil « A.A.R.P. » (Autonomie - Accessibilité - Revil - Peretti).

Le devis s'élève à 1 500 € TTC.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal,

- *Décide à l'unanimité d'accepter la candidature du cabinet d'étude et de conseil AARP pour un montant de 1 500 € TTC*

ATTRIBUTION ET VERSEMENT DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS 2009

Monsieur le Maire-Adjoint à la gestion publique expose aux membres du Conseil Municipal les différentes demandes de subventions pour l'année 2009.

Il propose d'allouer la somme totale de 27 350 € aux associations

Après en avoir délibéré, le Conseil de Municipal, à l'unanimité :

- *décide d'attribuer une somme totale de 27 350 € aux associations*
- *dit que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au Budget Primitif 2009*
- *donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à ce projet.*

**AIDE FINANCIERE A UN HABITANT « FRAIS DE CANTINE » ET
« DE GARDERIE »**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que sur la proposition du C.C.A.S.de la commune qui s'est réuni le 27 janvier 2009, il a été décidé d'aider financièrement un habitant de la commune qui a des difficultés financières et ne peut pas régler les frais de cantine et de garderie. Une première aide a eu lieu pour les factures de octobre/novembre/décembre 2008 pour un montant de 367.50 €.

Aujourd'hui, Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur la participation financière de la commune pour cette personne pour le mois de janvier 2009 = 156.56 et le mois de février 2009 = 78.28 € soit un total de 234.84 €

Après avoir délibéré, le conseil municipal,

- *accepte à l'unanimité d'octroyer une aide financière pour cet habitant pour le mois de janvier et février 2009 pour un montant de 234.84 €.*

**CONCOURS DU RECEVEUR MUNICIPAL - ATTRIBUTION
D'INDEMNITE**

Le Conseil municipal,

Vu l'article 97 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat.

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor, chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux.

Décide :

- *De demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et,*

- *D'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an*
- *Que cette indemnités sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Monsieur Jean-Pierre CANDIL*

**ACQUISITION DES PARCELLES AB 39 P1 / AB 39 P2 ET AB 166 P1
APPARTENANT A MONSIEUR MICHEL CADOUX**

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que le point d'apport volontaire du tri sélectif qui est implanté promenade des grands champs se situe actuellement sur la propriété de M. Michel Cadoux.

Afin de régulariser cette situation Monsieur le Maire propose l'achat par la commune d'une partie de la parcelle AB39 d'une contenance de 90 m² plus 1 m² sur la partie gauche de la parcelle.

Monsieur le Maire propose également au conseil municipal l'acquisition d'une partie de la parcelle AB166 qui se situe le long de la route des Grands Champs pour une contenance de 59 m² afin d'améliorer la sécurité de la route.

Monsieur Michel a proposé le prix de 1.50 € le m² soit un total de
150 m² X 1.50 € = 225 €

Afin de réduire le coût de la transaction, un acte en la forme administrative sera établi en cas d'acceptation.

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que pour passer un acte en la forme administrative, l'organe délibérant doit désigner un adjoint pour signer en même temps que le contractant (M. Michel Cadoux) et en présence de l'Autorité Administrative

(M. Marc Rollin, Maire) pour authentifier l'acte.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents :

- *Autorise l'acquisition d'une partie des parcelles appartenant à M. Michel Cadoux cadastrées AB 39 et AB 166 pour une contenance de 150 m² au prix de 1.50 € le m²*
- *Décide de formaliser l'acquisition par acte en la forme administrative*
- *Désigne M. Jean-François HAGNIER Maire-Adjoint pour représenter la commune dans l'acte d'achat et signer avec le contractant et en présence de Monsieur le Maire l'acte administratif qui résultera de l'acquisition des parcelles ci-dessus désignées.*
- *La dépense sera inscrite au budget primitif 2009 à l'article 2111*

**TRAVAUX DE SECURITE ROUTE DE VIGNET VC 18
DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DE L'ETAT (D.G.E. 2009)**

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que la route de Vignet est dangereuse et doit être sécurisée. En effet en cas de pluie la chaussée est inondée continuellement et plusieurs administrés nous ont signalés un effet d'aqua-planning quand ils circulaient sur cette route.

En période hivernale cette route reste constamment gelée malgré les interventions des services techniques de la Commune de Duingt.

Trois entreprises ont établi un devis. Le moins disant s'élève à 14 000.00 € HT soit 16 744.00 € TTC. L'entreprise sera retenue dès acceptation de la subvention.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une subvention peut être accordée par l'Etat au titre de la dotation globale d'équipement (D.G.E.).

Le plan de financement prévisionnel prévu est :

- Subvention D.G.E. 60 % soit 8 400.00 €
- Quote-part communale 40 % soit 5 600.00 €

Après avoir délibéré, le conseil municipal,

- *Accepte à l'unanimité l'engagement des travaux de la route de Vignet ;*
- *Prend connaissance du montant des devis reçus ;*
- *Adopte le plan de financement prévisionnel ci-dessus mentionné ;*
- *Mandate Monsieur le Maire pour demander à l'Etat la Dotation Globale d'Equipement (D.G.E.) 2009*
- *Décide d'inscrire des crédits suffisants au budget communal 2009.*

**TRAVAUX DE SECURITE ROUTE DES VIVIERS VC6
DEMANDE DE SUBVENTIONS DE L'ETAT D.G.E. 2009
PLAN DE FINANCEMENT**

Lors de la séance du 29 janvier 2009 Monsieur le Maire a présenté au conseil municipal le projet de travaux de sécurisation de la route des Viviers VC 6.

Le premier devis reçu s'élevait à 82 435.50 € HT soit 98 592.86 € TTC.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- Demande de D.G.E. = 30 % soit 24 730.65 €
- Demande de subvention au Conseil général = 50 % soit 41 217.75 €
- Quote-part communale = 20 % soit 16 487.10 €

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le plan de financement prévisionnel.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité

- *d'adopter le plan de financement ci-dessus mentionné ;*
- *de solliciter l'attribution d'une subvention au titre de la DGE 2009 ;*

Questions et informations diverses :

Monsieur le Maire lit un courrier du Sénateur Pierre Hérisson dans lequel celui-ci demande l'attribution de 10 000 € à la Commune de Duingt, dans le cadre de sa réserve parlementaire, au ministère de l'Intérieur et collectivités territoriales pour la restauration du four banal des Maisons.

Prêt d'un local communal pour le groupe musical « Graine d'ortie »

La séance est levée à 22 H 50